



## ➔ Equipe éducative

- *Chef d'établissement : Sylvie Le Merdy*
- *Secrétaire, accueil : Alexandra Petit*
- *Animatrices en pastorale scolaire : Marie Chopard et Camille Bacchialoni*
- *Prêtre accompagnateur : Don Benoît*
- *Enseignante ASH : Pauline Lelong*

### 4 classes en maternelle

08h45 à 11h45

13h45 à 16h45

### ▪ Enseignantes en maternelle :

*Christine Colas des  
Francs*

*Fanny Giacomel*

*Sophie Gutknecht*

*Anne-Sophie Rosier*

### ▪ Asem en maternelle :

*Karolina Arandjelovic*

*Aurélie Estevez*

*Jessica Fernon*

*Edwige Joyandet*

*Lydia Mostefa Sbaa*

### 10 classes en élémentaire

08h45 à 12h00

13h45 à 16h45

### ▪ Enseignants en élémentaire :

*Alice Girard*

*Anaïs Goncalves*

*Bruno Husson*

*Emilie Laudet*

*Sandrine Le Gac*

*Christelle Lenoble*

*Nathalie Minet*

*Frédérique Peyron*

*Caroline Roy*

*Marie Sid Fauconnet*



## CALENDRIER SCOLAIRE 2024 /2025

<b>TOUSSAINT :</b>	du vendredi 18 octobre 2024 (après la classe)	au lundi 04 novembre 2024 (au matin)
→ en route vers Noël	→ samedi 07 décembre 2024 / matinée travaillée	
<b>NOËL :</b>	du jeudi 19 décembre 2024 (après la classe)	au lundi 06 janvier 2025 (au matin)
→ Journée pédagogique	→ Vendredi 20 décembre 2024 / élèves libérés	
<b>HIVER :</b>	du vendredi 21 février 2025 (après la classe)	au lundi 10 mars 2025 (au matin)
→ en route vers Pâques	→ samedi 15 mars 2025 / matinée travaillée	
<b>PRINTEMPS :</b>	du vendredi 18 avril 2025 (après la classe)	au lundi 05 mai 2025 (au matin)
<b>Pont du 8 mai</b>	Du mardi 6 mai 2025 (après la classe)	au lundi 12 mai (au matin)
<b>ASCENSION :</b>	du mardi 27 mai 2025 (après la classe)	au lundi 02 juin 2025 (au matin)
<b>☼ VACANCES D'ÉTÉ :</b>	Mardi 01 juillet 2025 (après la classe).	

Sous réserve de modifications

<b>GARDERIE / ETUDE</b>	
<b>Matin</b>	<b>Soir</b>
*temps 1 : 7h30 à 8h00 * temps 2 : 8h00 à 8h30  → 1€26 la ½ heure.	* temps 1 : 17h00 à 17h45 * temps 2 : 17h45 à 18h30 * temps 3 : 18h30 à 19h15  → 1€89 les ¾ d'heure. 
<b>ETUDE du CP au CM2</b>	
Le soir de 17h à 17h45, pour les élèves du CP au CM2, étude avec aide aux devoirs. <b>Un élève ne peut pas quitter l'étude avant 17h45.</b> <b>L'étude est obligatoire pour les CM qui restent après 17h.</b> → 1€89 les ¾ d'heure 	

### HORAIRES D'OUVERTURE

➡ Ouverture des portes (rue Charles le Téméraire) aux parents de **maternelle à 11h 45 et aux parents d'élémentaire à 12h**

➡ Ouverture de la porte (av Victor Hugo) à la sortie de **16h45.**

### RESTAURANT SCOLAIRE



→ 7€39 le repas

Dès la rentrée, l'élève sera doté d'une carte self.  
 A partir du CP, chaque matin, l'enfant indique à son enseignant s'il déjeune sur l'école.  
 En maternelle les parents déposent la carte de leur enfant dans le panier devant la classe.

### PANIER REPAS

A partir du CP, les enfants peuvent apporter leur **panier-repas**, il sera facturé **4€08**. Ce tarif correspond aux frais engagés par l'établissement.

Le panier repas est déposé le matin dans la salle bleue. Les aliments sont obligatoirement stockés dans une boîte isotherme, il n'est pas possible de réchauffer à l'école.

## SECTION SPORTIVE ET ARTISTIQUE



Le mardi ou le vendredi, les enfants inscrits se rendent sur les différents sites pour s'initier ou se perfectionner au choix entre tennis, escalade, roller, judo, danse, musique, théâtre, zumba et éveil musical. Les adhésions se font la **2<sup>ème</sup> semaine de septembre** à l'école, les informations vous seront envoyées par mail à la rentrée.



## CAMBRIDGE

Le lundi ou jeudi à 17 heures : ateliers d'anglais spécifiques (uniquement pour les CM1 et CM2) avec une préparation à la certification Cambridge « examen Starters », dispensée par des formateurs de langue maternelle, professionnels de l'enseignement des langues étrangères. Les inscriptions se font début octobre à l'école, les informations vous seront envoyées par mail.



## MEDICAMENTS

Les médicaments sont interdits dans les cartables. L'équipe n'est pas habilitée à administrer des médicaments, **même avec une ordonnance**. En cas de maladie chronique (asthme, allergie, diabète...) le traitement est confié à la direction avec un PAI.



## COMMUNICATION

◆ Vous devez prendre connaissance du règlement intérieur de l'établissement et le signer (le document se trouve dans l'Ecolien de votre enfant en classe élémentaire). C'est un engagement de respect mutuel, de confiance. Des modalités importantes y sont notifiées, elles sont indispensables à notre vie en communauté.

◆ **Les absences** de votre enfant doivent être **signalées avant 8h45 à son enseignant avec copie à Alexandra via école directe**.

◆ Madame Le Merdy, chef d'établissement de l'école, reçoit sur rendez-vous et se tient à votre disposition pour tout renseignement concernant la vie de l'école ou le parcours de votre enfant. Il en est de même pour les enseignants.

◆ Chaque enseignant organise une réunion de parents et expose l'organisation pédagogique de l'année à venir au sein de sa classe, ses projets, ses méthodes d'évaluation, le type de suivi qu'il entend entretenir avec l'élève et sa famille, ses exigences.... Il présente également les grandes orientations définies dans le projet pédagogique et éducatif de l'école. **Cette réunion est très importante, votre présence est indispensable.**

◆ Signalez-nous tous les changements d'adresse postale, de téléphone, de mail, de situation personnelle ou familiale intervenant pendant l'année scolaire, auprès d'Alexandra Petit : [a.petit@dijon-staugustin.fr](mailto:a.petit@dijon-staugustin.fr) ou sur [école directe](#).

◆ Les informations concernant la vie de l'école, la pastorale vous seront envoyées sur votre compte école directe.